

ACADEMIE DE PARIS

EPREUVE FACULTATIVE D'ART

DOMAINE DE LA DANSE

FICHE SYNTHETIQUE
(A REMETTRE AU JURY AU MOMENT DE L'APPEL)

NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT
SERIE DU BAC	N° DE CANDIDAT	DATE DE NAISSANCE

TITRE DE LA COMPOSITION (celui-ci doit apparaître clairement)	SUPPORT SONORE CHOISI (titre et références)

PRATIQUE DE LA DANSE DEVELOPPEE PENDANT L'ANNEE
DESCRIPTIF DU PROJET
ARTICULATION DE CETTE PRATIQUE AVEC LES ELEMENTS DE CULTURE CHOREGRAPHIQUE CONNUS

ACTIVITES AUTOUR DE LA DANSE
RECHERCHES PERSONNELLES
RENCONTRES

EXPOSES

SPECTACLES FREQUENTES

PARTICIPATION A DES EVENEMENTS ARTISTIQUES

VISA DU CHEF D'ETABLISSEMENT
(POUR LES CANDIDATS SCOLAIRES UNIQUEMENT)

REF BO N°44 DU 28 NOVEMBRE 2002

EPREUVE FACULTATIVE D'ART DOMAINE DE LA DANSE

CONSEILS AUX CANDIDATS

Cette épreuve s'adresse à un public ayant acquis une culture artistique et chorégraphique confirmée. En particulier, les candidats doivent avoir réellement pratiqué la danse sous des formes diversifiées et s'être intéressés aux événements artistiques associés.

Des connaissances générales sur l'Histoire de cet Art et sur les procédés de composition chorégraphique en relation avec le programme de terminale leur seront indispensables lors de l'entretien.

LE PROGRAMME FAIT REFERENCE AU BO HORS SERIE N°4 DU 30 AOUT 2001 (voir ci-après)

MODALITES DE L'EPREUVE REF BO N°44 DU 28 NOVEMBRE 2002

COMPOSITION CHOREGRAPHIQUE : NOTEE SUR 7 POINTS

- Soit un solo
 - Soit une composition collective associant 2 à 4 danseurs
- témoignant des outils acquis dans le cadre du programme de terminale et mettant en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation. Le support sonore éventuel est fourni par le candidat (prévoir obligatoirement une copie)

La durée de la composition, de 2 à 3 minutes, doit être respectée impérativement (pénalités en cas de non conformité).

L'évaluation met l'accent sur les qualités du danseur-interprète, mais prend également en compte la cohérence de la chorégraphie, son originalité et le traitement des éléments de mise en scène.

IMPROVISATION INDIVIDUELLE : NOTEE SUR 7 POINTS

A partir d'une thématique qu'il tire au sort parmi les sujets proposés par le jury, en relation avec le programme de terminale, le candidat dispose de 30 minutes pour préparer une séquence chorégraphique, en l'accompagnant d'un des deux supports musicaux proposés par les examinateurs ou du silence.

La durée de la prestation est de 1 à 2 minutes.

Pour cette partie de l'épreuve, sont privilégiées la richesse de l'exploitation du thème, l'écriture chorégraphique et la mise en cohérence du propos.

Toutefois, le jury prend aussi en compte l'interprétation et la maîtrise d'exécution des choix gestuels.

ENTRETIEN : NOTE SUR 6 POINTS

Le jour de l'épreuve, les examinateurs disposent de la fiche synthétique du candidat, remise au moment de l'appel. La production de cette fiche est obligatoire pour TOUS LES CANDIDATS. (Voir modèle joint en annexe)

L'entretien s'appuie de façon équitable sur les deux prestations réalisées (composition chorégraphique et improvisation). Le candidat expose de manière construite ses intentions et justifie ses choix par rapport aux objectifs poursuivis. La prestation du candidat doit permettre d'apprécier son degré de réflexion sur sa pratique, la mise en cohérence avec le programme et la culture chorégraphique acquise. Le jury cherche la mise en valeur du projet personnel.

LE JOUR DES EPREUVES, le candidat doit se présenter avec les éléments suivants :

- sa fiche synthétique, à remettre au jury au moment de l'appel
- un baladeur personnel en état de marche, nécessaire à l'écoute du CD imposé pour l'épreuve d'improvisation
- son matériel personnel (tenue, piles, double de son support sonore... colophane si nécessaire)

OPTION ARTISTIQUE DANSE

COMPOSITION CHOREGRAPHIQUE

TEMPS IMPOSE : DE 2 A 3 MINUTES

Si la prestation (solo ou composition collective) est en dehors des temps imposés, quelles en sont les conséquences ?

EN DECA DE 2 MINUTES	PENALITE
DE 1 MINUTE 55 A 1 MINUTE 59	TOLERANCE
DE 1 MINUTE 45 A 1 MINUTE 54	- 0.5 POINT
DE 1 MINUTE 35 A 1 MINUTE 44	- 1 POINT
DE 1 MINUTE 25 A 1 MINUTE 34	- 1.5 POINT
DE 1 MINUTE 15 A 1 MINUTE 24	- 2 POINTS
INFERIEUR A 1 MINUTE 15	00 POINT
SUR LA NOTE DE LA COMPOSITION	

AU DELA DE 3 MINUTES	PENALITE
DE 3 MINUTES A 3 MINUTES 10	TOLERANCE
DE 3 MINUTES 11 A 3 MINUTES 20	- 0.5 POINT
DE 3 MINUTES 21 A 3 MINUTES 30	- 1 POINT
DE 3 MINUTES 31 A 3 MINUTES 40	- 1.5 POINT
DE 3 MINUTES 41 A 3 MINUTES 50	- 2 POINTS
SUPERIEUR A 3 MINUTES 50	00 POINT
SUR LA NOTE DE LA COMPOSITION	

OPTION ARTISTIQUE DANSE

EVALUATION DE LA COMPOSITION CHOREGRAPHIQUE

Le (la) candidat(e) doit communiquer son titre et préciser son support sonore.

RAPPEL : la durée de la composition doit être comprise entre 2 et 3 minutes et le support doit tenir compte de l'ensemble de la prestation (silence éventuel ,entrée, sortie...)

L'évaluation prend en compte :

LES QUALITES D'INTERPRETATION ET DE MAITRISE TECHNIQUE DU DANSEUR (DE LA DANSEUSE) pour 4 points/7 Richesse et maîtrise du vocabulaire corporel en fonction du sujet de la composition, engagement et « présence »	LA VALEUR ET LA COHERENCE DE LA COMPOSITION CHOREGRAPHIQUE pour 3 points /7 Niveau de pertinence des choix par rapport au sujet : mode de composition, écriture des formes, construction de l'espace, relation(s) au monde sonore, qualités du mouvement... Références au programme.
--	---

EVALUATION DE L'IMPROVISATION INDIVIDUELLE

RAPPEL : le (la) candidat(e) tire au sort un sujet sur lequel il(elle) réfléchit et prépare sa prestation. Temps de préparation : 30 minutes

L'évaluation porte sur :

L'EXPLOITATION DU THEME pour 4 points/7	L'INTERPRETATION ET LA MAITRISE D'EXECUTION pour 3 points/7
<ul style="list-style-type: none">Prise en compte et traitement du sujet tiré au sort : D'une reproduction de mouvements sans lien lisible avec le thème à une exploitation diversifiée et singulière	<ul style="list-style-type: none">La qualité de l'expression et de la présence D'un langage corporel pauvre en motricité expressive à une expression qui permet une communication émotionnelle avec le jury, en rapport avec l'intention de l'interprète.

EVALUATION DE L'ENTRETIEN

RAPPEL : l'entretien, face à deux membres du jury, dure 15 minutes.

Le(la) candidat(e) peut prévoir un exposé de quelques minutes sur sa composition chorégraphique.

L'évaluation portera, à parts égales, sur :

L'IMPROVISATION	LA COMPOSITION	LE PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL
Explication des choix chorégraphiques réalisés en regard du sujet	Exposé rapide du projet et justification des choix chorégraphiques	Formation en danse Rencontres artistiques remarquables Spectacles chorégraphiques retenus Liens avec les autres arts

